

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2015/n° 42/5.2/19.03/21

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	27	28

SEANCE DU 19 MARS 2015

L'an deux mille quinze,

Le DIX NEUF MARS à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Date de la convocation : 10/03/2015

Date de l'affichage : 13/03/2015

OBJET :

**MODIFICATION DES STATUTS
DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE
DU GARD**

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUULET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Christelle BERTINI, Véronique BONVICINI, Sabine ROUX, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida Bouteiller, Cédric BONATO, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto, Stéphane PIGNAN.

Absents : Hélène THELENE.

Absent ayant donné procuration : JC CAMPOS à Patrice DEVILLE

Secrétaire de séance : Véronique BONVICINI

Rapporteur : Jean Claude BASCHIOU

Il est rappelé l'arrêté du 5 Août 2013 portant fusion du Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard et des Syndicats du Vistre et d'Uzes pour créer le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Pour tenir compte d'une part des compétences transférées des anciens syndicats primaires et d'autre part pour élargir le service rendu aux adhérents et compléter les dispositions relatives à la gouvernance du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, a délibéré, à l'unanimité, sur la modification des statuts du SMEG.

Conformément à l'article L 5211-250 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres doivent délibérer dans les trois mois suivant la notification de la délibération de l'Assemblée, à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et à l'unanimité :

- émet un avis favorable aux modifications du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard



Le Maire,
Pierre Maumejean

Certifié exécutoire compte tenu des :

date de transmission à la Préfecture : 23/03/2015

- date d'affichage : 23/03/2015

Accusé de réception en préfecture
030-213000037-20150319-DCM-2015-42-DE
Date de télétransmission : 23/03/2015
Date de réception préfecture : 23/03/2015